



# Résumé non-technique de l'EES du PCAET Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)

Juin 2025



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA



**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir · Mobiliser · Accélérer



# Sommaire

<b>1. Eléments d'introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Analyse de l'état initial de l'environnement.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Articulation avec les autres plans et programmes.....</b>	<b>7</b>
4.1 Prise en compte de la SNBC2, de la LTECV, du SRCAE et du PADDUC.....	8
4.2 Prise en compte et compatibilité avec le PREPA .....	11
<b>5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie du PCAET .....</b>	<b>12</b>
5.1 La stratégie de la CAB .....	12
5.2 Le scénario décliné en stratégie .....	16
5.3 Analyse environnementale de la stratégie PCAET .....	17
<b>6. L'historique de la construction du PCAET .....</b>	<b>19</b>
<b>7. L'analyse environnementale du PCAET .....</b>	<b>19</b>
7.1 Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement.....	20
7.2 Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques .....	22
<b>8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 .....</b>	<b>23</b>
<b>9. Mesures envisagées pour « Eviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET .....</b>	<b>24</b>
<b>10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET.....</b>	<b>25</b>

# 1. Éléments d'introduction

Les Elus de la Communauté d'Agglomération de Bastia se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et notamment l'article 188 modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat énergie, qui deviennent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) devant être adoptés avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climat Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

## 2. Méthodologie

La méthode d'élaboration de l'évaluation environnementale a privilégié des outils simples et analytiques, sur la base de tableau croisé synthétique. Par ailleurs, nous avons attaché une importance à croiser systématiquement l'évaluation environnementale avec les enjeux de transition écologique du PCAET, afin de ne pas s'écarter des thèmes principaux visés.

Chacune des thématiques environnementales a été analysée pour chaque action de la stratégie Air Energie Climat. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- I. Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'EES : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET, et dans le programme d'actions
- II. Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec l'ensemble des thématiques environnementales. La synthèse du tableau d'analyse a permis de mettre en évidence les actions à plus fort impact environnemental potentiel (et donc celles nécessitant la définition de mesures ERC).

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage

non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

### 3. Analyse de l'état initial de l'environnement

Le diagnostic et l'État Initial de l'environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après.

	Enjeux climat air énergie	Enjeux EES
<b>Consommation d'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations d'énergie tout en développant l'activité économique</li> <li>▪ Rénover massivement et ambitieusement le parc de logements et bâtiments publics existant</li> <li>▪ Lutter contre la précarité énergétique des ménages</li> </ul> <p>Secteurs les plus consommateurs en 2019 : 58 % par les transports 30 % par le résidentiel 11 % par le tertiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une diminution importante des consommations énergétiques notamment d'origine pétrolière et liées au transport et à la mobilité</li> <li>▪ Le soutien à l'intermodalité et aux mobilités collectives et douces permettrait de réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie</li> <li>▪ Améliorer les conditions et le cadre de vie des ménages en précarité énergétique pour réduire leur vulnérabilité accrue</li> <li>▪ Limiter les effets rebonds sur les milieux naturels.</li> </ul>
<b>Émissions de GES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de GES</li> <li>▪ Accompagner/encourager et soutenir le changement de pratiques (mobilité, process, économie circulaire, circuits courts...) et l'innovation des secteurs économiques</li> <li>▪ Favoriser l'intermodalité et transitionner vers des mobilités moins dépendantes de la voiture individuelle.</li> </ul> <p>Secteurs les plus émetteurs en 2019 : 57 % par les transports 29% par le résidentiel 13% par le tertiaire</p>	



<b>Énergie renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (éolien offshore, PV toiture et réseaux de chaleur)</li><li>▪ Soutenir et accompagner des projets variés pour diversifier le mix énergétique</li><li>▪ Sécurisation des réseaux face aux aléas climatiques, la croissance des EnR&amp;R et adaptation aux sorties du gaz et du fioul.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer les filières d'énergies renouvelables et concilier la qualité paysagère et architecturale avec les installations (notamment pour le photovoltaïque)</li><li>▪ Limiter l'imperméabilisation des sols entraînée par la construction de nouvelles installations EnR&amp;R.</li></ul>
<b>Présentation des réseaux de transports et de distribution de l'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer la thalassothermie en priorité au vu des besoins énergétiques importants le long du littoral</li><li>▪ Planifier simultanément le développement maîtrisé de projets à fort potentiel avec le dimensionnement des réseaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Approfondir les connaissances sur le potentiel EnR&amp;R du territoire tout en limitant les effets rebonds de leur exploitation sur les milieux</li><li>▪ Approfondir les connaissances sur le potentiel géothermique de la CAB</li><li>▪ Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux</li><li>▪ Protéger la ressource en eau, optimiser les structures et leur dimensionnement ainsi que les réseaux en place.</li></ul>
<b>Séquestration carbone</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préserver les espaces naturels, semi-naturels et agricoles afin de préserver les stocks</li><li>▪ Lutter contre l'artificialisation des sols ;</li><li>▪ Associer la séquestration carbone comme enjeu de biodiversité</li><li>▪ Accompagner les acteurs à mettre en place des pratiques plus stockantes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la sauvegarde des milieux naturels</li><li>▪ Se prémunir du risque de feu de forêt pour préserver au mieux les puits carbonés naturels</li><li>▪ Préserver les milieux thermophiles et améliorer les services écosystémiques de la zone humide qu'est l'Etang de Biguglia.</li></ul>
<b>Qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur</li><li>▪ Intégration de la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments publics et des projets d'aménagement</li><li>▪ Changement des pratiques de mobilité (par accompagnement et promotion).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Diminuer la concentration des polluants atmosphériques sur le territoire</li><li>▪ Réduire la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratiques notamment en matière de mobilité, d'aménagements et de qualité du bâti nouveau et rénové.</li></ul>



<b>Vulnérabilité au changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préserver les populations vulnérables face au changement climatique</li><li>▪ Identifier et anticiper les impacts sur les activités économiques et s'adapter à ceux-ci</li><li>▪ Préserver la ressource en eau qualitativement et quantitativement</li><li>▪ Anticiper et se prémunir des risques d'inondations, sécheresse, feux de forêt et d'augmentation des températures.</li></ul>	<b>Ressource en eau et biodiversité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Restaurer la qualité des eaux du territoire tout en préservant leur biodiversité</li><li>▪ Assurer les continuités écologiques</li><li>▪ Limiter l'artificialisation des sols</li><li>▪ Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau</li><li>▪ Se prémunir des risques de feux de forêts et des effets de la hausse des températures sur les milieux.</li></ul> <b>Santé :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer l'offre de santé dans un territoire où la population est vieillissante</li><li>▪ Faciliter l'accès à la connaissance des populations sur les risques de santé issus du changement climatique.</li></ul> <b>Risques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la désimperméabilisation sur les zones inondables</li><li>▪ Intégrer l'accroissement des risques dus au changement climatique dans les documents de planifications</li><li>▪ Prévenir et maintenir la vigilance sur les risques feu de forêt, inondation, sécheresse et caniculaire.</li></ul>
---	--	---

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir **6 principales thématiques de ce document** à savoir :

- Les incidences sur le climat (atténuation et adaptation)
- Les incidences sur la ressource en eau
- Les incidences sur la biodiversité et les milieux naturels
- Les incidences sur les risques naturels et technologiques
- Les incidences sur la santé et la qualité de vie (ce qui comprend la qualité de l'air, paysagère ainsi que la proximité des services et équipements de loisirs)
- Les incidences sur les activités humaines qui comprennent les enjeux liés à la gestion des déchets, à l'économie, à la mobilité, à l'agriculture et au tourisme.

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. Le tableau suivant justifie le choix de ces 6 thématiques au regard des enjeux du territoire issus des diagnostics du PCAET et de l'EIE, ainsi que de la nécessité d'étudier l'impact du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE.



Thématiques choisies		Justifications
1	Climat (Adaptation et atténuation au changement climatique)	Cette partie permet de faire le lien entre les deux démarches de PCAET et d'EES en croisant les enjeux. Cette thématique se justifie car les incidences sur le climat, c'est-à-dire l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des thématiques permettant d'appréhender des effets de façon globale, et aussi d'observer des effets sur des thématiques sur lesquelles le PCAET dispose d'une marge d'action forte.
2	La ressource en eau	Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et les pressions qu'elle subit via l'agriculture, le tourisme ou les activités de loisirs et de plaisance. Il existe une vulnérabilité intrinsèque non négligeable d'une masse d'eau souterraine ainsi que de certains cours d'eau d'un point de vue quantitatif.
3	Biodiversité et milieux naturels	Cette thématique se justifie au regard de la richesse faunistique et floristique du territoire. En effet, 71% du territoire est composé de forêts et milieux semi-naturels. De plus, ce territoire dispose d'un site Natura 2000, 3 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2. Les pressions exercées sur les milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines (notamment le tourisme, les activités de loisirs et de plaisance ainsi que l'agriculture), le changement climatique et les espèces invasives justifient d'étudier l'impact du plan d'actions du PCAET sur cette thématique.
4	Risques naturels et technologiques	Le territoire de la CAB est concerné par un fort risque d'inondation qui fait l'objet d'un TRI (TRI Bastia). La totalité du territoire est concerné par le risque d'incendies feux de forêts et fait l'objet de PPRi. Le risque d'effondrement de terrain est également présent sur toutes les communes du territoire mais particulièrement à Ville-di-Pietrabugno. Toutes ces raisons justifient de prendre en compte les risques naturels pour évaluer les incidences du plan d'actions PCAET. La présence d'un site SEVESO seuil haut, de 6 sites ICPE, de plusieurs sites BASOL/BASIAS, ainsi que la présence d'un risque de transport de matières dangereuses renforce l'importance de prendre en considération l'impact du plan d'actions PCAET sur les risques technologiques.
5	Santé et qualité de vie	Cette thématique permet d'exposer les impacts du plan d'actions du PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire. Sachant que c'est une population vulnérable face au changement climatique et sensible à sa qualité de vie car vieillissante. Cette thématique permet d'intégrer de nombreux enjeux comme la qualité de l'air, la qualité des paysages et du patrimoine, l'aménagement du territoire, etc, soit tout ce qui peut avoir une incidence sur la santé ou la qualité de vie des habitants de la CAB.
6	Activités humaines (gestion des déchets, industrie, agriculture, tourisme, ...)	Cette thématique se justifie au regard de l'importance du secteur touristique sur le territoire, du rayonnement de la zone d'emploi de la CAB, ainsi que de l'activité économique en général. La gestion des déchets est également une activité à prendre en compte au vu du caractère stratégique qu'elle peut revêtir pour la collectivité.

## 4. Articulation avec les autres plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- *Être compatible avec* signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- *Prendre en compte* signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Cette partie s'attardera sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), de la LTECV, du SRCAE, du PADDUC et du PREPA.

## 4.1 Prise en compte de la SNBC2, de la LTECV, du SRCAE et du PADDUC

### Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas-Carbone 2 (SNBC2) et de la LTECV

Les consommations d'énergie finale du territoire étaient de 1 135 GWh en 2019 et les émissions de GES s'élevaient à 368 ktCO<sub>2</sub>eq. La production d'EnR&R sur le territoire de la CAB était de 35 GWh en 2019. La séquestration carbone annuelle nette en 2019 s'élevait quant à elle à 17 078 tCO<sub>2</sub>eq.

L'objectif de Neutralité carbone en 2050 ne peut être atteint avec la stratégie actuelle visant à baisser les émissions de GES jusqu'à 96 936 tCO<sub>2</sub>e et à augmenter la séquestration annuelle à 20 447 tCO<sub>2</sub>e. Cela ne suffirait pas à atteindre la Neutralité Carbone notamment à cause des faibles possibilités du territoire d'accroître ces puits carbonés ainsi que des émissions du transport maritime jugées incompressibles dans la stratégie du PCAET. En revanche, la stratégie du PCAET permet de diminuer les émissions de GES de 74% d'ici 2050, ce qui est en accord avec les objectifs de la SNBC2. Il convient de noter que les émissions de GES de 1990 ne sont pas disponibles pour le territoire, les comparaisons sont donc réalisées avec les émissions de 2019. L'objectif portant sur la réduction des consommations d'énergie finales de 50% à l'horizon 2050 par rapport à 2012 n'est pas atteint par la stratégie du PCAET en raison notamment de l'incompressibilité des consommations énergétiques du secteur maritime.

En 2019, la part d'EnR&R dans la consommation finale était de 6,7% sur ce territoire, ce qui est inférieur à l'objectif de 23% d'EnR&R dans la consommation finale en 2020. De plus, les objectifs fixés par le PCAET visent à une part de 37% des EnR&R dans la consommation finale en 2030, ce qui est bien en deçà de l'objectif fixé par la LTECV. Néanmoins, le SRCAE Corse explicite les spécificités du territoire qui rendent la déclinaison exacte de ces objectifs impossible et les a adaptés aux capacités du territoire régional. En 2050, le PCAET fixe des objectifs de production d'ENR s'élevant à 352 GWh, ce qui représente 51% de la consommation finale sur le territoire.

**La stratégie de la Communauté d'agglomération de Bastia ne s'aligne donc pas sur tous les objectifs de la LTECV et la Loi Energie Climat, ce qui ne l'empêche pas d'être très ambitieuse.** Cela s'explique notamment car la CAB a souhaité élaborer une stratégie ambitieuse et en adéquation avec les réalités du territoire. Les objectifs affichés s'appuient ainsi sur des objectifs opérationnels que la collectivité estime réalisables.

Ce parti pris de la CAB est également accentué par la présence du port. En effet, pour la construction de sa stratégie, la CAB a considéré que les consommations énergétiques et les émissions de GES du port étaient incompressibles et stables dans le temps.

## Prise en compte et compatibilité avec le SRCAE

Les données les plus anciennes sur les émissions de GES ainsi que les consommations énergétiques de la CAB portent sur l'année 2012 ce qui ne permet pas une comparaison directe avec les objectifs du SRCAE. Néanmoins l'objectif du PCAET à l'horizon 2050 permet une baisse des émissions de GES de 75% par rapport à 2012. Concernant la réduction des consommations d'énergie, la stratégie du PCAET vise une réduction de 37% de celles-ci en 2050 par rapport à 2012.

L'objectif de 100% d'énergie renouvelable à horizon 2050 ne sera pas atteint par la collectivité du fait que le travail spécifique du SDE sur lequel le PCAET s'est basé, n'a pas permis d'atteindre les objectifs. L'objectif définit prend en compte les contraintes d'utilisation de l'espace qui sont assez limitées. Il y a de plus un manque de connaissances sur certaines filières ainsi qu'une volonté politique qui ne permettent pas d'atteindre cet objectif.

**La stratégie de la Communauté d'agglomération de Bastia ne s'aligne donc pas sur tous les objectifs du SRCAE. Celui-ci ne contredit néanmoins pas les options fondamentales du SRCAE, le PCAET est donc jugé compatible avec le SRCAE.**

## Prise en compte du PADDUC

Prévu par la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ne concerne pas la région Corse. Le PADDUC se substitue au SRADDET en s'imposant aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et aux plans locaux d'urbanisme en l'absence de SCoT. De plus, il vaut Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Le PADDUC s'articule autour de 14 orientations stratégiques à l'échelle de la Corse, elles-mêmes déclinées en 83 objectifs opérationnels. Le tableau ci-dessous reprend les orientations stratégiques et le groupement d'objectifs du PADDUC en fonction des actions du PCAET de la CAB qui prennent en compte ces dernières.

Orientations stratégiques du PADDUC	Groupement d'objectifs	Actions du PCAET CAB prenant en compte les objectifs du SRADDET
1. Combattre les inégalités économiques sociales et territoriales pour assurer le développement social	Favoriser l'accès aux besoins fondamentaux : Rétablir les conditions matérielles de l'intégration  Favoriser l'accès aux besoins fondamentaux : Rétablir des équilibres à travers le maillage territorial et l'économie productive  Favoriser les conditions d'un bien vivre ensemble dans l'île	Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements  Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle  Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone  Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
4. Développer les activités agricoles et sylvicoles et	Préserver et mobiliser le foncier agricole et sylvicole dans sa fonction productive	Protéger et promouvoir la biodiversité locale



reconquérir les marchés locaux	Mener une politique ambitieuse de développement agricole et sylvicole	Renforcer la filière bois-énergie et accompagner la mise en service de projets  Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial
5.Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires		Faire vivre la stratégie de tourisme de l'Office de tourisme – contrat de développement territorialisé
6.Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie corse, le BTP		Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements
7.Catalyser les filières à fort potentiel		Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone  Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
8.Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables		Mobiliser les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire
10.Orientations en matière d'équipements et d'infrastructures		Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle  Orientation 2 de l'axe 3 : « Gestion de la ressource en eau »
11.Vers un urbanisme maîtrisé et intégré synonyme de qualité de vie et de respect de l'environnement		Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle  Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique
12.Préserver, gérer et mettre en valeur l'environnement	Transmettre le patrimoine naturel et historique de l'île aux générations futures  Préserver la qualité du cadre de vie  Valoriser les ressources naturelles	Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique  Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
13. Promouvoir une gestion intégrée des zones côtières	Assurer la préservation des équilibres biologiques et écologiques, des sites et paysages du patrimoine côtier  Prendre en compte les risques littoraux et gérer le trait de côte	Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique  Mener une politique forte de gestion des risques inondations et submersion marine
14.Préserver les espaces nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et sylvicoles		Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique

**Le PCAET de la Communauté d'agglomération de Bastia s'aligne sur les orientations stratégiques du PADDUC. Il répond favorablement à 12 des 14 orientations du plan. Le PCAET prend donc en compte et est compatible avec le PADDUC.**

## 4.2 Prise en compte et compatibilité avec le PREPA

### Le PREPA

Le PREPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. Il a été validé par décret le 10 mai 2017. Le PREPA fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, COVNM, NH<sub>3</sub> et PM<sub>2.5</sub>) par rapport à l'année 2005, pour les horizons 2020-2024, 2025-2029 et à partir de 2030. Les objectifs sont les suivants :

	Année 2020-2024	Année 2025-2029	A partir de 2030
<i>Dioxyde soufre (SO<sub>2</sub>)</i>	-55%	-66%	-77%
<i>Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)</i>	-50%	-60%	-69%
<i>Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)</i>	-43%	-47%	-52%
<i>Ammoniac (NH<sub>3</sub>)</i>	-4%	-8%	-13%
<i>Particules fines (PM<sub>2.5</sub>)</i>	-27%	-42%	-57%

L'arrêté du 8 décembre 2022 définit un nouveau plan d'actions pour le PREPA pour la période 2022-2025. Les actions prévues concernent principalement quatre secteurs : l'industrie, l'agriculture, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) et les transports. Elles portent, entre autres, sur la mise en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), la réduction des émissions (d'au moins 20% en 2025, par rapport à 2010) dans les principaux aéroports, mais également la mise en œuvre des mesures de la loi Climat et résilience, en matière de rénovation des « passoires thermiques ».

### Prise en compte du PREPA

Le SRCAE à lui-même précisé (p.267 du SRCAE) que par faute de données la quantification de l'impact des scénarios sur les polluants atmosphériques ne peut être menée sur le territoire Corse. Il en est de même pour le territoire de la CAB. Néanmoins, une approche qualitative a été menée pour déterminer l'objectif du PCAET permettant d'atteindre une amélioration de la qualité de l'air. Cette amélioration sera atteinte au travers d'une décarbonation massives des consommations énergétiques. Notamment par le biais des sorties du gaz et du fioul qui permettront de réduire drastiquement les émissions locales d'Oxydes d'azote (Nox) de particules fines (PM) et de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Par ailleurs, l'électrification des usages, notamment des mobilités permettra une baisse totale des émissions à l'échappement. Les émissions totales de PM seront aussi diminuées avec un risque de compensation partielle liée à l'augmentation de la taille des véhicules. Globalement il est attendu que le PCAET améliore la qualité de l'air. La méthode de quantification de l'impact du scénario retenu pour la stratégie de la CAB est cohérente avec celle du SRCAE.

**Ainsi, la stratégie de la Communauté d'agglomération de Bastia s'aligne sur les objectifs du PREPA.** Il convient également de noter qu'une action opérationnelle du PCAET est programmée

pour réaliser un travail spécifique avec Qualitair afin de chiffrer plus précisément la stratégie sur la qualité de l'air.

## 5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie du PCAET

### 5.1 La stratégie de la CAB

La stratégie présentée ci-après découle d'un travail de scénarisation et de plusieurs temps d'échanges qui ont permis de structurer et dimensionner les efforts et objectifs à atteindre. La stratégie du territoire décline des trajectoires et objectifs sur plusieurs thématiques.

#### ➔ Trajectoire de consommation énergétique

La CAB s'est fixée comme ambition de réduire ses consommations énergétiques de 39% (par rapport à 2019) à l'horizon 2050. Pour cela, elle a décliné cette ambition par secteur comme suit :

GWh	2012	2019	2030	2040	2050
Transport routier	469	538	524	359	250
	-	-	-3%	-33%	-54%
Industrie	18	14	14	12	10
	-	-	0%	-14%	-29%
Agriculture	0.7	0.5	0.4	0.4	0.3
	-	-	-20%	-20%	-40%
Tertiaire	154	118	114	98	80
	-	-	-3%	-17%	-32%
Résidentiel	337	343	318	251	229
	-	-	-7%	-27%	-33%
Transport maritime*	113	120	120	120	120
<b>Total</b>	<b>1091</b>	<b>1135</b>	<b>1090</b>	<b>840</b>	<b>689</b>
Baisse par rapport à 2012	-	4%	0%	-23%	-37%
Baisse par rapport à 2019	-	-	-4%	-26%	-39%

#### ➔ Trajectoire de production d'énergie renouvelable

En parallèle de son objectif de réduction des consommations, la collectivité se projette dans l'accroissement de sa production d'ENR pour qu'elle puisse couvrir 62% de ses consommations



d'énergie finale par des énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050 (hors poids du secteur maritime).

Cela se traduit comme suit :

Filières GWh	Productions connues en 2019	Objectifs en 2030	Objectifs en 2040	Objectifs en 2050
<b>Photovoltaïque en toiture</b>				
Résidentiel en injection	3	2.2	5.3	11.5
Résidentiel en autoconsommation		1.1	5.7	10
Tertiaire en injection		2.4	5.7	11.5
Tertiaire en autoconsommation		0.9	5.2	7
Industriel		1.1	1.1	4
Agricole		0	0.03	0.07
<b>Photovoltaïque sur ombrière et sol</b>				
Parkings supérieurs à 1500m2	0	2.9	15	15
PV au sol		0	3.5	7
Grand éolien terrestre	0	0	0	40
Eolien maritime	Projet d'envergure régionale, non traité dans le cadre de la démarche			
Biomasse électrique	0	0	0	24
Solaire thermique	Non connu	1.5	7.2	9.1
Pompe à chaleur géothermique (hors réseau de chaleur)	Non connu	1.5	19	21
Pompe à chaleur aérothermique	Non connu	12	116	120
Bois énergie individuel (hors réseau de chaleur)	32	33	38	38
Réseau de chaleur collectif	Non connu	0	26	26
Biogaz	0	0	8	8



Filières GWh	Productions connues en 2019	Objectifs en 2030	Objectifs en 2040	Objectifs en 2050
<b>Total électricité</b>	3	10.6	42	130
<b>Total chaleur/froid</b>	32	48	206	214
<b>Total biogaz</b>	0	0	8	8
<b>TOTAL cumulé</b>	35	58.6	256	352

### → Trajectoire de réduction des émissions de GES

La politique énergétique permet également d'obtenir une trajectoire en termes d'émissions de GES. La CAB se projette sur une réduction de 26% de ses émissions de GES à 2030 et de 74% à l'horizon 2050 (par rapport à 2019). Pour cela, elle a décliné cette ambition par secteur comme suit :

tCO2 eq	2012	2019	2030	2040	2050
Résidentiel	121 999	107 616	75 187	45 707	16 226
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-85%</b>			
Tertiaire	63 143	46 046	31 566	18 403	5 240
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-89%</b>			
Agriculture	224	154	123	94	65
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-58%</b>			
Industrie	7 913	5 452	3 746	2 195	644
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-88%</b>			
Transport routier	157 825	170 762	123 061	79 697	36 333
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-79%</b>			
Transport maritime	36 126	38 428	38 428	38 428	38 428
<i>Baisse par rapport à 2019</i>					<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>387 230</b>	<b>368 457</b>	<b>272 111</b>	<b>184 524</b>	<b>96 936</b>
<i>Baisse par rapport à 2019</i>					<b>-74%</b>

### → Trajectoire de séquestration carbone

La CAB a pour objectif d'accroître au maximum la séquestration carbone afin de faire tendre le territoire vers la neutralité carbone. Ainsi, elle a traduit l'ensemble des objectifs et ambitions en termes de séquestration carbone et s'engage donc la trajectoire suivante :

	2019	2031	2040	2050
<b>Séquestration annuelle Brute<sup>1</sup></b>	17126	18255	20492	20447

<sup>1</sup> Séquestration annuelle brute correspond à la séquestration annuelle des écosystèmes et des produits bois sans intégrer les émissions de CO2e liées à l'artificialisation des sols

<b>Séquestration annuelle Nette<sup>2</sup></b>	17078	14731	20492	20447
---	-------	-------	-------	-------

### ➔ Trajectoire de qualité de l'air

De manière similaire à la limite mentionnée dans le SRCAE (p.267 du SRCAE), la quantification de l'impact des scénarios sur les polluants atmosphériques ne peut être menée faute de données. Néanmoins, une approche qualitative est proposée ci-dessous.

Le « scénario 2050 » acte une sortie des énergies fossiles pour la chaleur à horizon 2040 et une sortie des moteurs thermiques à horizon 2050. Ainsi, ce scénario implique une décarbonation massive des consommations énergétiques.

Du fait du calendrier de sortie du gaz, le scénario tendanciel tend également à se décarboner bien que des consommations d'énergies fossiles subsistent.

Ci-dessous une synthèse qualitative de l'impact du gaz naturel et des produits pétroliers sur les émissions.

Polluants	Gaz naturel	Pétrole (essence, diesel, fioul)
<b>NO<sub>x</sub></b>	Oui (modéré)	Oui (élevé)
<b>PM</b>	Très faible	Important
<b>COV</b>	Très faible	Élevé
<b>SO<sub>2</sub></b>	Négligeable (très faible soufre)	Élevé (si carburant soufré)
<b>Métaux lourds</b>	Non	Oui (traces)

Quelques points de vigilance concernant l'électrification des usages, notamment des mobilités, doivent être mentionnés. Tout d'abord, les émissions à l'échappement sont supprimées, ce qui impacte positivement principalement les milieux urbains.

Les émissions hors échappement se poursuivent : usure des pneus, frein, remise en suspension de poussières du la route). Un point de vigilance doit être porté sur le poids relativement plus important des véhicules électriques, ce qui tend à augmenter l'usure des pneus, et donc les émissions de particules générées par abrasion. En contrepartie, du fait des systèmes de freinage régénératifs, les émissions liées à l'usure des plaquettes diminuent.

Une diminution nette des émissions totales de PM2.5 et PM10 est attendues, avec néanmoins un risque de compensation partielle liée à l'augmentation de la taille de véhicules.

En résumé, il est attendu des scénarios, et particulièrement du « scénario 2050 », une contribution positive à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

<sup>2</sup> Séquestration annuelle nette correspond à la séquestration annuelle des écosystèmes et des produits bois en intégrant les émissions de CO<sub>2</sub>e liées à l'artificialisation des sols

## ➔ Objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique

L'ambition est ici d'amener le territoire, ses habitants et les activités qu'il abrite vers une plus grande résilience vis-à-vis du changement climatique. De ce fait, la collectivité s'est fixée des objectifs ambitieux en termes d'adaptation au changement climatique qui sont :

- Objectif 1 : Préserver la santé et la qualité de vie de la population dans un contexte de changement climatique
- Objectif 2 : Préserver la richesse de la biodiversité et la pérennité des écosystèmes
- Objectif 3 : Placer l'adaptation et la résilience au changement climatique au cœur de la politique CAB
- Objectif 4 : Mettre en œuvre une stratégie de préservation et de gestion de la ressource en eau.

## 5.2 Le scénario décliné en stratégie

La stratégie opérationnelle de la CAB, arrêtée sur la base du scénario 2050, se décline en 6 axes et 17 orientations.

- **Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements**
  - **Orientation 1 :** Structurer une politique de l'habitat ambitieuse
  - **Orientation 2 :** Accélérer les rénovations globales en distinguant et adaptant les actions aux périmètres classés
  - **Orientation 3 :** Accompagner la montée en compétence des professionnels sur les sujets de rénovation
- **Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle**
  - **Orientation 1 :** Planifier les actions de mobilité et mobiliser les acteurs de la mobilité aux différentes échelles pour planifier l'évolution des infrastructures
  - **Orientation 2 :** Mobiliser les documents d'urbanisme pour permettre un aménagement du territoire réduisant les besoins en déplacement
  - **Orientation 3 :** Développer les alternatives à la voiture individuelle et encourager l'électrification des mobilités
- **Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique**
  - **Orientation 1 :** Préserver les habitants et la biodiversité des impacts du changement climatique
  - **Orientation 2 :** Engager une gestion globale de la ressource en eau
  - **Orientation 3 :** Engager le territoire vers une plus grande résilience alimentaire et agricole
- **Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone**
  - **Orientation 1 :** Accompagner les filières du tourisme dans l'évolution des pratiques

- **Orientation 2** : Encourager le développement d'une économie en accord avec la transition écologique et des filières de valorisation des déchets
- **Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies**
  - **Orientation 1** : Poser les conditions favorables et nécessaires au développement des énergies renouvelables et de récupération
  - **Orientation 2** : Accroître massivement la production des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire
- **Axe 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener**
  - **Orientation 1** : Piloter les politiques de transition au travers d'instances efficaces
  - **Orientation 2** : Être une collectivité exemplaire
  - **Orientation 3** : Renforcer la collaboration avec les communes, les EPCI voisins et être actif au sein des structures régionales (qui portent les arbitrages en matière de transition écologique)
  - **Orientation 4** : Déployer l'éco-citoyenneté.

### 5.3 Analyse environnementale de la stratégie PCAET

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	+++	+
<b>Climat (atténuation et adaptation)</b>	<p>Dans ce scénario, en ce qui concerne l'atténuation, un réel changement des modes de vie est amorcé (tournés vers de nouvelles pratiques plus sobres et décarbonées). Également plusieurs secteurs opèrent un changement profond (sobriété, efficacité et développement des filières EnR) ce qui permet d'obtenir des incidences très positives (-74% des émissions de GES et -39% des consommations énergétiques d'ici 2050). Cela ne suffit néanmoins pas à atteindre les objectifs réglementaires sur cet horizon.</p> <p>De manière analogue pour l'adaptation au changement climatique, les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront très positifs. La sensibilisation et la modification des pratiques, la végétalisation, les actions d'aménagements et le renforcement de la biodiversité et des milieux naturels vont permettre d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique.</p>	<p>L'adaptation au changement climatique est bien intégrée dans ce scénario, néanmoins un point de vigilance peut être mis en avant par l'évaluation environnementale concernant la prise en compte des vulnérabilités spécifiques à certaines populations (âge, revenu etc.) dans les politiques d'aménagement et de rénovation du bâti. Un point de vigilance peut être aussi être souligné concernant de possibles effets rebonds liés de l'exploitation en bois pour la biomasse électrique et les réseaux de chaud/froid.</p>
	+++	++
<b>Ressource en eau</b>	<p>La modification des pratiques agricoles, le respect de la loi ZAN, la végétalisation urbaine, la réalisation d'inventaires de la biodiversité ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'eau, permettront d'améliorer nettement l'état de la ressource en eau, que ce soit en termes de consommation ou bien dans sa capacité à se renouveler (du fait de la très faible artificialisation qui ne nuira pas à celle-ci). La gestion et la pérennité de la ressource dans le contexte du changement climatique seront ainsi mieux assurées dans ce scénario.</p>	<p>Même si des efforts sont réalisés pour limiter l'impact du changement climatique, des tensions risquent de persister sur certaines masses d'eau superficielles et souterraines, ainsi que des conflits d'usage particulièrement en période de sécheresse qui coïncide avec la période touristique. Un point de vigilance subsiste même si ce scénario est très bénéfique concernant la gestion de l'eau.</p>



Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	++	+
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	La réduction de l'artificialisation, les actions de végétalisation ainsi que le suivi d'inventaires de la biodiversité permettront de réduire les pressions sur la biodiversité et les milieux naturels. Le changement des pratiques agricoles et forestières pourrait aussi permettre de réduire la pression des activités humaines sur ces milieux. L'évaluation environnementale met ainsi en avant des impacts positifs pour ce scénario.	Dans ce scénario le plus grand risque pour la biodiversité et les milieux naturels réside dans l'impact du changement climatique puisque l'impact des activités humaines va être réduit. Il restera néanmoins les impacts liés au tourisme de nature.
	+++	++
<b>Risques naturels et technologiques</b>	Ce scénario prévoit d'intégrer les risques naturels et de les gérer au sein des politiques publiques. De plus, ce scénario prévoit de sensibiliser et d'informer la population aux risques naturels. De plus les actions de végétalisation, la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'eau permettra de réduire le risque d'inondation.	Dans ce scénario, la gestion des risques naturels sera probablement sous-évaluée. L'évaluation environnementale souligne un point de vigilance sur la gestion des risques naturels et surtout sur l'intégration et la régulation de ces derniers dans les politiques publiques. De nombreuses actions sont et seront menées, mais il convient de rester vigilant sur cette thématique.
	+++	+
<b>Santé et qualité de vie</b>	Ce scénario prévoit une amélioration notable de la qualité de l'air, liée à la sobriété et à l'efficacité énergétique, mais aussi la suppression du gaz et du fioul et l'électrification des transports ainsi que l'intermodalité. Le développement des EnR permet de réduire d'autant la dépendance aux produits pétroliers et donc leur impact sur la qualité de l'air. Les actions de végétalisation, les changements de pratiques agricoles permettront de plus d'améliorer la qualité de vie. Enfin la réduction du trafic routier participera aussi à l'amélioration de la qualité de vie.	Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant aux ambitions de végétalisation. La végétalisation peut être responsable de la prolifération d'espèces invasives ou porteuses de maladies vectorielles (comme la tique avec la maladie de Lyme). Les actions de végétalisation devront s'accompagner de mesures permettant de limiter ou d'éviter ces risques. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air en lien avec le développement du bois énergie (encadrement nécessaire des filtres à particules liées aux installations de bois énergie). Par ailleurs, l'ambition en termes de développement des ENR risque d'affecter le cadre de vie et les paysages du territoire.
	+++	+
<b>Activités humaines</b>	Ce scénario ambitionne des changements de pratiques agricoles et forestières qui vont dynamiser et adapter les filières associées. De plus les secteurs de la rénovation et de la construction de bâtiments et logements, ainsi que les entreprises du secteur des énergies renouvelables vont bénéficier d'une forte dynamisation. Ces perspectives permettront d'obtenir des incidences positives fortes sur les activités humaines.	Un point de vigilance est à souligner concernant la gestion des déchets. Notamment à l'issue des rénovations, chantiers EnR&R, l'obsolescence des matériaux et des machines qui pourraient engendrer une pression accrue sur les secteurs de gestion, recyclage et traitement des déchets.

## 6. L'historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation. Il est donc intéressant de retracer les événements qui ont fait la construction du Plan Climat-Air-Energie Territorial, ainsi que ceux qui ont fait intervenir des changements majeurs lors de sa construction.

L'élaboration du PCAET de la CAB s'est déroulée en parallèle de la présente Évaluation Environnementale Stratégique (EES). La démarche s'est construite en parallèle de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies (SDE) et en étant vigilant à rester cohérent avec les autres démarches de planification et de transition écologique comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Plan Global de Déplacement (PGD) et le Contrat d'objectif territorial (COT) notamment. La démarche s'est déroulée sur la période 2024-2025.

Les démarches d'Évaluation Environnementale Stratégique et du Plan Climat-Air-Energie Territorial ayant été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe, cela a permis d'intégrer des modifications au fil de l'eau, mais également en amont des séances de concertation et d'échange (mise en avant des points de vigilance concernant les aménagements induits par le développement des ENR en introduction de la séance par exemple). En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais bien des petits changements tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'actions, puisque le « regard EES » a été présent tout au long de la construction des différentes phases de la mission.

Le PCAET intègre ainsi un volet environnemental global, ce qui a permis de définir une stratégie et une politique transversale qui ne se cantonnent pas à la diminution de la consommation énergétique et à l'augmentation de la production des énergies renouvelables. Cette politique intègre donc la qualité de l'air, la séquestration carbone, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et l'adaptation au changement climatique dans sa stratégie et son plan d'actions.

## 7. L'analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre

pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive.

À partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

## 7.1 Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET a des incidences positives sur les thématiques de l'État Initial de l'Environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions.

Sur l'ensemble du plan d'actions du PCAET (regroupant 52 actions), **9 actions ne présentent que des incidences positives sur les 6 thématiques identifiées**. Ces actions sont :

- Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale
- Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau
- Travailler sur les zones d'activités, les friches et les tiers-lieux
- Suivi de la mise en œuvre du PCAET et des démarches TE&E
- Se doter d'une gouvernance stratégique et opérationnelle TE&E/ transition pérenne
- Communiquer / rendre compte des résultats
- Engager la collectivité dans une logique d'exemplarité urbanisme et aménagement
- Pérenniser la coopération avec les collectivités voisines
- Travailler main dans la main avec les communes.

### Incidences positives sur le climat (l'adaptation et l'atténuation au changement climatique)

51 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique.

Le PCAET portant comme objectif de répondre aux enjeux Climat, Air, Energie, remplit son rôle ici, où la quasi-totalité de ses actions (51/52) présentent des incidences positives, tandis qu'une action a été jugée comme étant neutre sur cette thématique.

Les incidences positives sur l'atténuation au changement climatique passent principalement par la **diminution des consommations énergétiques**, la **diminution des émissions de GES**.

En l'occurrence, le volet atténuation est particulièrement bien pris en compte par les actions « Formaliser la stratégie de transition écologique et énergétique du patrimoine communautaire », L'axe 5 « Déployer le plan d'actions du Schéma Directeur des Energies (SDE) » ainsi que les actions des axes 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » et 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle ».

Par ailleurs, le volet adaptation est bien appréhendé grâce aux actions des axes 1 : « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements », 3 « Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique » et 6 « Se positionner comme un acteur clé

des transitions à mener », en l'occurrence, la collectivité prévoit notamment d'améliorer sa résilience face aux augmentations des températures, d'aménager son territoire dans une logique d'adaptation. L'action « Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques inondation et submersion marine » s'inscrit aussi dans ce volet d'adaptation.

#### **Incidences positives sur la ressource en eau**

17 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Une majorité des actions du PCAET n'ont pas d'incidences particulières sur la ressource en eau.

Les actions ayant le plus d'incidences positives sur cette thématique sont les actions « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau », « Être exemplaire de la production au traitement de l'eau » et « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale ». Les actions positives ont principalement trait à une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource, ainsi qu'à un renforcement de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales. La sensibilisation joue aussi un rôle important sur cette thématique.

#### **Incidences positives sur la biodiversité et les milieux naturels**

19 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est principalement appréhendée au travers de l'action « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale », l'action « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau », et l'axe 6 « Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener » qui permet de renforcer les deux actions précédentes par des dynamiques de coopération.

Par ailleurs, les actions portant sur la diminution des émissions des GES ou des émissions de polluants atmosphériques engendreront également des incidences positives sur la biodiversité.

#### **Incidences positives sur les risques naturels et technologiques**

13 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est notamment bien appréhendée par l'action « Mener une politique forte de gestion des risques inondations et submersion marine » ainsi que par les actions « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale », « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau » et « Etudier le potentiel de (re)végétalisation et de désimperméabilisation ». L'axe 6 vient renforcer les actions précédentes au travers des dynamiques coopératives qu'il favorise ce qui permet une meilleure coordination des actions et une meilleure communication sur celles-ci.

#### **Incidences sur la santé et la qualité de vie**

42 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur la qualité de vie et la santé passent principalement par l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration du confort thermique. C'est le cas avec les actions des axes 1 « Déployer

des stratégies sectorielles de rénovation des logements » et 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle ».

D'autres actions visent à préserver les milieux naturels et la qualité paysagère du territoire comme l'axe 3 « Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique » et auront ainsi un impact positif sur la santé et la qualité de vie.

Par ailleurs, le plan d'action dédie une orientation de l'axe 6 au développement de l'éco-citoyenneté, afin de renforcer la cohésion sociale et la participation de la population aux thématiques CAE, notamment via l'action « Développer l'éco-citoyenneté et la participation citoyenne » et la sensibilisation et la communication prévues dans l'ensemble du plan permettront indirectement une amélioration globale de la qualité de vie.

## 7.2 Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques

Les **impacts négatifs** (impacts qui ne peuvent être évités) :

⇒ Il n'y a **aucun point négatif** au sein du plan d'actions du PCAET de la CAB.

Les **points de vigilance** (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire/compenser) :

### ↳ Incidences sur la ressource en eau

Les points de vigilance sur cette thématique portent principalement sur les possibles effets liés au développement de la thalassothermie, de la géothermie, de la méthanisation ainsi que le développement de la filière bois. Ces actions pouvant engendrer des pollutions ponctuelles ou des nuisances sur la ressource.

### ↳ Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques

Les points de vigilance qui portent sur cette thématique sont de **2 types** :

- **Les actions nécessitant des aménagements** : comme pour les actions de l'axe 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » ainsi que celles de l'axe 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle » pour ne citer qu'elles. Les aménagements pourraient occasionner des incidences négatives sur la biodiversité, les continuités écologiques et sur les zones de protection.
- **Les actions pouvant causer une surexploitation des ressources naturelles** : telles que les actions « Renforcer la filière bois énergie locale et accompagner la mise en service de projets », « Etudier un projet de Méthanisation » présente ce type de point de vigilance, sur l'utilisation de la ressource bois ou encore sur l'origine de la biomasse alimentant les méthaniseurs (ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs, par exemple).

### ↳ Incidences sur les risques naturels et technologiques

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique des risques naturels et technologiques sont toutes liées à des aménagements et une possible imperméabilisation des sols qui pourrait aggraver le risque inondation. Ainsi, plusieurs actions de l'axe 2 « Poursuivre

les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle » par exemple soulèvent des points de vigilance.

#### ↳ Incidences sur la santé et le cadre de vie

Les actions présentant des points de vigilance sur cette thématique ont principalement attiré à de possibles exclusions des plus précaires ou bien à l'acceptabilité de certaines actions. Ainsi, des actions telle que « Etudier les opportunités de projets éoliens sur le territoire » et « Développer les réseaux de chaleur (issus de ressources renouvelables) » soulèvent de légers points de vigilance.

#### ↳ Incidences sur les activités humaines

La quasi-totalité des points de vigilance portant sur ces actions concerne **la thématique des déchets**. Ainsi plusieurs actions de l'axe 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » et 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle », impliqueront la production de déchets supplémentaires, à cause des travaux de rénovation et d'aménagement. Également, les actions valorisant le développement des EnR&R (comme plusieurs actions de l'axe 5 « Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies ») généreront des déchets non-recyclables, dus à l'obsolescence des matériaux de production d'énergie renouvelable.

## 8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Bastia dispose d'une seule zone Natura 2000, il s'agit de l'étang de Biguglia. Appartenant à la région biogéographique méditerranéenne, le site est entièrement inclus dans le département de Haute-Corse, département de Corse. Il s'étend sur 4 communes corses et couvre 1 808 ha. L'étang de Biguglia est le plus vaste étang lagunaire de Corse. C'est un site exceptionnel de niveau international pour les oiseaux (site RAMSAR), pour la flore et la faune aquatique en général.

Le plan d'actions du PCAET ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000. Il faut néanmoins souligner les nombreux points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site, par exemple.

**L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.**

Il faut également souligner l'importance de l'action « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité » ainsi que de l'action « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau », qui pourraient s'avérer critique dans la sauvegarde de la zone Natura 2000 présente sur le territoire.



## 9. Mesures envisagées pour « Eviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance, et des recommandations dans la mise en œuvre des actions ayant un impact potentiel pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune.

**Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale, il y a par exemple :**

- Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC
- Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation
- Associer les directions concernées, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique, et sur les impacts sur la biodiversité et les habitats naturels
- Mener systématiquement des études d'impacts locales dans le cadre des aménagements / travaux prévus pour éviter les éventuelles incidences négatives sur l'environnement
- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant l'installation des outils de production sur le bâti ou sur des espaces déjà imperméabilisés
- Mettre en place une gestion durable des espaces boisés et semi-naturels, afin de ne pas impacter la biodiversité et les paysages
- Insertion paysagère des nouveaux aménagements et prise en compte de la présence de sites patrimoniaux
- Orienter les choix de revêtement des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables.

## 10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments, permettant de saisir les enjeux du territoire
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la CAB, des indicateurs sont définis directement dans le plan d'action, permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de mesurer l'impact de l'action.

A la suite de la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

<b>Thématiques environnementales</b>	<b>Indicateurs</b>
<i>Développement des EnR&amp;R</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface forestière du territoire destinée à alimenter les chaufferies</li> <li>- Part de bois certifiée durable pour l'approvisionnement en bois énergie</li> </ul>
<i>Rénovation énergétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des isolations par l'extérieur soutenus intégrant des dispositifs d'accueil de la biodiversité</li> <li>- Nombre de logements rénovés en niveau BBC Rénovation</li> <li>- Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur les logements</li> <li>- Nombre de m<sup>2</sup> rénovés en niveau BBC rénovation pour des projets sur le bâti tertiaire</li> <li>- Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur le bâti tertiaire</li> </ul>



*Mobilité*

- Part de produits pétroliers comme source d'énergie du secteur des transports routiers

*Ressource en eau*

- Suivi de la qualité des eaux
- Suivi de la quantité des masses et cours d'eau

*Aménagement*

- Identifier les espèces envahissantes et allergisantes au sein des nouveaux espaces végétalisés
- Suivi des surfaces urbaines végétalisées
- Nombre d'arbres plantés en milieu urbain